

Note au Chef du DépartementRelations de la Suisse avec l'OLPVisite de M. Kaddoumi

L'évolution récente de la situation politique au Moyen-Orient nous amène à faire à nouveau un bilan de nos relations avec l'OLP et à nous interroger sur l'opportunité d'une visite prochaine de M. Kaddoumi au DFAE.

1. En effet, les négociations entre Israël et l'Egypte sur l'autonomie de la Cisjordanie et de la bande de Gaza et sur la poursuite du processus de paix mis en oeuvre dans les accords de Washington se trouvent actuellement dans une impasse sérieuse. La politique israélienne dans les territoires occupés est de plus en plus mal reçue non seulement dans ces territoires, mais aussi en Israël même et chez les amis de l'Etat hébreu. La perte de prestige qui en résulte pour Israël sur la scène internationale se double de nouveaux succès diplomatiques de l'OLP.

Par ailleurs, les accords de Washington ont joué le rôle de catalyseur en provoquant contre eux et contre les Etats signataires l'hostilité quasi unanime du monde arabe, mais ils n'ont pas encore permis de trouver la voie menant à une paix globale au Moyen-Orient. Cette situation fait ressortir à nouveau un trait essentiel du conflit: à savoir l'importance du fait palestinien, et particulièrement le rôle-clef joué par l'organisation palestinienne la plus largement reconnue dans le monde arabe, l'OLP, organisation devenue en raison même de la désunion du monde arabe, l'un de ses rares dénominateurs communs.

2. En septembre 1977, l'engagement a été donné au représentant de l'OLP à Genève que M. Kaddoumi serait reçu officiellement à Berne au DFAE. Une date fut proposée à l'OLP en décembre 1978

mais fut renvoyée à la demande des Palestiniens en raison de sa proximité avec la visite du Ministre israélien des affaires étrangères. Le principe d'une telle visite fut confirmé par la suite à plusieurs reprises par le Conseil fédéral, mais divers facteurs ne permirent pas de fixer une date. En effet, une telle visite apparaissait inopportune immédiatement après la signature des accords de Washington et leur dénonciation par l'OLP, car elle aurait pu donner l'impression que la Suisse prenait position face à ces accords. Plus tard, le soutien essentiellement tactique donné alors par M. Kaddoumi à l'URSS après l'invasion de l'Afghanistan constituait un nouveau motif pour renvoyer la visite.

3. Cependant au vu de la situation décrite ci-dessus sous ch. 1, plusieurs arguments plaident en faveur de l'organisation d'une rencontre prochaine avec M. Kaddoumi:

A. Politique intérieure

Le Conseil fédéral a répété à plusieurs reprises que le principe de cette visite était admis. En l'absence de raisons graves et pertinentes, un renvoi de celle-ci ne peut se prolonger indéfiniment sans mettre en cause la crédibilité de la politique gouvernementale dans cette affaire.

Les secteurs influents de l'opinion publique suisse, sans faire preuve d'enthousiasme à la perspective d'une telle visite, semblent cependant conscients de son bien-fondé.

B. Politique étrangère

a) A l'égard de l'OLP, la prolongation de la situation actuelle pourrait donner l'impression fâcheuse que nous voulons nous dégager d'une promesse qui a été faite et qui s'insérerait d'ailleurs dans la politique à long terme du DFAE dans ses relations avec les pays du Moyen-Orient.

L'OLP y verrait dès lors un recul de notre part, un refroidissement de nos relations avec cette organisation. Or, il y a lieu d'ajouter que nos relations avec l'OLP ont été

relativement bonnes ces dernières années. L'OLP ne s'est par ailleurs pas départie d'une attitude correcte à l'égard de notre pays en général et du DFAE en particulier. Ce que l'OLP considérerait comme un recul de notre part serait dès lors d'autant moins compris que ce recul ne trouverait guère de justification dans le comportement de l'OLP face à la Suisse.

b) Les pays arabes dans leur ensemble se sentent aussi concernés par cette visite. En raison de la position qu'occupe l'OLP dans le monde arabe, ces pays paraissent voir dans nos relations avec l'OLP une espèce de baromètre de notre état d'esprit face à tout le monde arabe. Le prestige moral dont jouit la Suisse sur la scène internationale augmente d'autant l'intérêt avec lequel les pays arabes observent notre position sur cette question.

Lors de sa récente visite en Suisse, le secrétaire général de la Ligue des Etats arabes, M. Klibi, a bien souligné ce point de vue. En février 1980, le Ministre des affaires étrangères d'Egypte, M. Boutros-Ghali, tenait un langage similaire, relevant que les Palestiniens constituaient pratiquement le seul point d'entente entre les pays arabes, et notant aussi que l'Egypte continuait d'entretenir des relations de fait presque quotidiennes avec l'OLP.

c) Face à la communauté internationale, on pourrait se demander si la Suisse ne devrait pas apporter une certaine contribution aux efforts entrepris par le monde occidental pour ramener ce conflit à ses dimensions purement locales. Le conflit a des sources trop lointaines pour qu'on puisse espérer le résoudre en l'espace de quelques années. En encourageant les éléments modérés de l'OLP, la Suisse contribuerait à la recherche d'une solution qui réduirait certainement la dimension que ce conflit revêt indûment sur la scène diplomatique mondiale.

4. Une visite de M. Kaddoumi au DFAE ne manquera pas de provoquer des réactions négatives. A part celles venant de divers milieux, il faudra s'attendre à des manifestations de déception

venant des communautés israélites de Suisse. Le gouvernement israélien fera part aussi de son déplaisir, mais il est improbable que cela se manifeste autrement que par des démarches diplomatiques de protestation.

5. Les inconvénients cités sous ch. 4 ne doivent pas cacher les avantages politiques que nous pourrions retirer de cette visite. Ceux-ci tiennent avant tout dans le capital de good-will que nous vaudrait auprès des pays arabes et de l'OLP une telle rencontre. Si cependant la visite avait lieu trop tard, après que M. Kaddoumi ait été reçu dans la plupart des capitales européennes, nous serions alors confrontés aux seuls inconvénients sans pouvoir en retirer les avantages politiques. C'est pourquoi, du moment que la visite devra se faire à un moment ou à un autre, il importe qu'elle ait lieu de façon à ce qu'elle nous donne des avantages politiques. Au contraire, si elle devait trop tarder et se faire à un moment qui ne nous soit plus si favorable, le DFAE pourrait être soumis au reproche de n'avoir pas su saisir le moment favorable pour un acte de politique étrangère qui se voulait important et significatif.

A. Weitnauer

6 13. Juni 88 09

Copies à :

- Division politique II
- Secrétariat politique
- Division politique III
- RS, DD